



EXPOSITION HISTORIQUE DU BUNDESTAG ALLEMAND

Le « parlementarisme de façade » pendant le nazisme

Tout en installant leur dictature, les nationaux-socialistes vont liquider le parlementarisme de la République de Weimar, mais laisser le **Parlement** en place. Jusqu'à la chute du nazisme, le Reichstag restera formellement un organe constitutionnel et législatif. Mais il est désormais dépouillé de sa signification politique et de son caractère démocratique. Cela est tout aussi vrai des **élections au Reichstag** et des **référendums** convoqués par les nationaux-socialistes, de sorte que ce parlementarisme n'est en vérité plus que de pure façade.

Dès même leur **accession au pouvoir**, le 30 janvier 1933, les nationaux-socialistes s'empresment d'extirper d'Allemagne le parlementarisme et les partis démocratiques. Édicté le 28 février 1933, ledit « **Décret d'urgence pour la protection du Peuple et de l'État** » abolit des droits politiques fondamentaux de la Constitution de Weimar. Tous les partis peuvent certes encore participer aux législatives du 5 mars 1933, un scrutin qui toutefois ne mérite déjà plus le qualificatif de démocratique. Le KDP et le SPD sont les premiers visés par la **terreur** qui commence à se faire sentir. Leurs adhérents, fonctionnaires et députés sont victimes d'intimidations, de persécutions et d'arrestations massives de la part des nouveaux potentats. Le 8 mars 1933, tous les mandats politiques des membres du KPD sont invalidés sur le fondement du « Décret d'urgence pour la protection du Peuple et de l'État », sous le coup duquel tombent aussi les députés du groupe parlementaire KDP élus au Reichstag seulement 3 jours plus tôt. Le 23 mars 1933, en votant à la majorité des deux tiers ladite « **Loi sur les pleins pouvoirs** » que seuls les sociaux-démocrates rejeteront, le Reichstag se condamne lui-même à l'impuissance et abolit la séparation des pouvoirs. À l'avenir, l'approbation parlementaire des lois ne sera plus nécessaire.

Pour la dernière fois réuni sous forme pluripartite le 17 mai 1933, le Reichstag est ensuite dissous. Par suite du démantèlement du KPD, de l'interdiction du SPD le 22 juin 1933, de l'autodissolution de tous les partis conservateurs et de la « **Loi contre la reformation des partis** » adoptée le 14 juillet 1933 et n'autorisant plus qu'un seul parti politique – le NSDAP –, le parlementarisme et le système démocratique multipartite auront disparu d'Allemagne en été 1933. Le Reichstag ne sera alors plus que le **Parlement de façade** d'une dictature, ne jouant qu'un rôle insignifiant dans la formation de la volonté politique et dans la prise de décisions, et ne siégeant que sporadiquement.

Après le 17 mai 1933, le Reichstag désormais composé des seuls députés du NSDAP ne tiendra plus que **18 séances**. Même s'il est encore formellement investi des pouvoirs législatifs, il ne votera plus, après l'entrée en vigueur de la « Loi sur les pleins pouvoirs », que **sept lois** sur le millier de textes adoptés pendant le III^e Reich. La dernière séance du Reichstag national-socialiste se déroulera le 26 avril 1942. Tous les **votes** y seront exprimés à l'unanimité et **sans débat**. Les commissions et les groupes parlementaires ont disparu. Outre l'adoption de lois, les rares séances du Reichstag sont pour Hitler l'occasion de déclamer ses annonces gouvernementales. Tout particulièrement en matière de politique étrangère et du point de vue des dirigeants nationaux-socialistes, les **acclamations unanimes** du Reichstag sont censées démontrer l'unité nationale, tant en Allemagne que vers l'étranger.

Entre les législatives du 5 mars 1933 et l'année 1945, trois autres **élections au Reichstag** se tiendront sous le sceau de la dictature : le 12 novembre 1933, le 29 mars 1936 et, le 10 avril 1938, les élections législatives au « Reichstag grand-allemand » combinées à une consultation référendaire sur l'annexion de l'Autriche. Pour ce double scrutin, un seul bulletin de vote. **Seuls les candidats du NSDAP** peuvent se présenter aux législatives **sur une liste unique**. Le vote se résume à un choix entre « Oui » et « Non ». Le pouvoir national-socialiste organisera plusieurs référendums : le 12 novembre 1933 sur le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations, le 19 août 1934 sur la réunion des fonctions de président du Reich et de chancelier du Reich sur la personne d'Adolf Hitler, le 10 avril 1938 sur l'annexion de l'Autriche. Ainsi que les élections au Reichstag, ces consultations qui n'ont de démocratique que l'apparence sont censées légitimer les décisions des nationaux-socialistes. Ces derniers, en tout état de cause, mettront les électeurs devant le fait accompli et solliciteront leur **approbation a posteriori**.

Indications bibliographiques :

Hubert, Peter. Uniformierter Reichstag. Die Geschichte der Pseudo-Volksvertretung 1933 – 1945, Düsseldorf 1992.

Döring, Martin. « Parlamentarischer Arm der Bewegung ». Die Nationalsozialisten im Reichstag der Weimarer Republik, Düsseldorf 2001.

Thamer, Hans-Ulrich. Beginn der nationalsozialistischen Herrschaft, *in* : Bundeszentrale für Politische Bildung (Dir.Pub.) Informationen zur politischen Bildung (Numéro 251) : Nationalsozialismus I. Von den Anfängen bis zur Festigung der Macht. Informationen zur politischen Bildung, Berlin 2000.

Administration du Bundestag allemand, Service spécialisé WD 1 / Date de rédaction : mai 2006.